

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23/04/2026

Présents	• M. Janson Guy • M. Landanski Jean-François • Mme Sommesous Caroline • M. Acosta Christophe • Mme Leloup Lucie • Mme Pavent Marion • M. Janson Christophe • M. Jules Xavier • Mme Lemonnier Isabelle • Mme Lallemand Noémie (secrétaire de mairie)
Absents	• M. Soulat Timothée • Mme Petit Virginie
Secrétaire de séance	• Mme Sommesous Caroline
Président de séance	• M. Janson Guy
Ordre du jour	• Approbation du Procès-Verbal du 08 avril 2026 • Présentation du CFU • Affectation du résultat • Vote de l'état fiscal 1259 • Vote des attributions de subventions • Approbation des amortissements • Approbation de la fongibilité • Vote du budget primitif 2026 • Questions diverses
Procuration	• M. Soulat Timothée donne procuration à Mme Sommesous Caroline • Mme Petit Virginie donne procuration à Mme Leloup Lucie

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Approbation du Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal

Mme Sommessous procède à la lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08 avril 2026.

M. le Maire rappelle que le crédit demandé au Crédit Agricole à hauteur de 120 000 € a été accordé et que celui-ci sera remboursé une fois les subventions reçues. Il nous informe que pour recevoir les



subventions, il faut des factures acquittées. Le département a confirmé de leur côté le reste à verser pour un montant de 6 000€.

Une note d'information va être réalisée afin de prévenir les habitants des Grandes Loges qui sont membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs). M. Landanski rappelle que cette liste est une désignation du Conseil Municipal et qu'il n'y a pas d'obligation à prévenir les personnes concernées mais qu'il serait, en effet, courtois de les prévenir.

À la suite de cette lecture, il est demandé au Conseil Municipal si ce procès-verbal est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve :

- Le procès-verbal du 08 avril 2026.

POUR : A L'UNANIMITÉ

CONTRE :

ABSTENTION :

Présentation du CFU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le compte administratif, établi par la mairie, et le compte de gestion, dressé par le comptable public, sont présentés chaque année aux élus pour approbation. Cependant, depuis le 1er janvier 2025, ces deux documents ont été fusionnés en un Compte Financier Unique (CFU).

Le CFU comporte deux grandes sections : la section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune et la section d'investissement qui concerne les opérations non courantes, ponctuelles et de nature à modifier le patrimoine de la commune.

M. le Maire précise que les chiffres peuvent paraître élevés en raison des gros investissements réalisés en 2025. Il indique aussi que les années précédentes ont été marquées par peu d'investissements, ce qui explique la baisse des chiffres constatée en 2025 après les travaux effectués.

Mme Lallemand procède à la lecture du document retraçant l'ensemble des dépenses et recettes de l'exercice précédent et répond aux questions des uns et des autres sur les montants portants à interrogation.

Les résultats budgétaires sur l'exercice laissent apparaître un déficit de 444 247,69 € en investissement, et un excédent de 31 762,94 € en fonctionnement.

M. le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve :

- Le compte financier unique 2025.

POUR : 10

CONTRE :

ABSTENTION :



Affectation du résultat

Mme Lallemand, secrétaire de mairie, procède à la lecture de la délibération relative à l'affectation du résultat. Celle-ci consiste à décider de l'utilisation du solde budgétaire de l'exercice précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les affectations suivantes :

- Solde d'exécution d'investissement (Déficit 001)	444 247,69€
- Solde d'exécution de fonctionnement (Excédent 002)	31 762,94€
- Besoin net de la section d'investissement	457 911,44€

POUR : A L'UNANIMITÉ

CONTRE :

ABSTENTION :

Vote de l'état fiscal 1259

Pour rappel, cet état fixe les taux d'imposition applicables pour l'année. Avant la lecture de la délibération correspondante, M. le Maire rappelle qu'après plusieurs années sans augmentation, et pour anticiper les projets futurs, il propose d'augmenter les taux d'imposition et rappelle que ces impôts sont exclusivement communaux et ne servent qu'à financer des projets au sein de notre commune.

M. Janson C demande pourquoi l'impôt global sur le non bâti augmente. Mme Lallemand lui explique que c'est la valeur locative qui augmente et non le taux.

M. Landanski précise que l'augmentation de la taxe sur le bâti entraîne une hausse proportionnelle de la taxe sur le non-bâti et de la taxe d'habitation.

M. le Maire explique que la commune des Grandes Loges est en dessous au niveau de la taxe par rapport aux communes voisines. Quelques exemples recensés par M. Landanski sont cités (Juvigny, Vraux, La Veuve, ...).

Mme Pavent explique ne pas être contre l'augmentation mais qu'il faut étudier et réaliser des projets ensuite afin de pouvoir expliquer aux habitants pourquoi a eu lieu cette augmentation. M. le Maire et Mme Lallemand affirment qu'il y aura des projets à venir une fois les subventions perçues sur les travaux réalisés mais qu'il faudra également aller en chercher de nouvelles pour les futurs projets mais qu'il faut attendre deux ou trois ans avant de se lancer dans de nouveaux projets importants.

Afin de procéder au vote du nouveau taux applicable, deux exemples ont été donnés avec deux valeurs locatives différentes afin d'évaluer l'augmentation de la taxe foncière pour les habitants.

Après quelques échanges sur le pourcentage d'augmentation à appliquer, il a été acté une augmentation de 1,78% pour le bâti, 1,47% pour le non bâti et 0,91% pour la taxe d'habitation. Pour donner suite à cette augmentation cela représente environ un excédent pour la commune d'environ 8 000€.



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'augmentation suivante des taux communaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) +1.78%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) +1.47%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants (THS) +0.91%

POUR : A L'UNANIMITÉ

CONTRE :

ABSTENTION :

Vote des attributions de subventions

M. le Maire procède à la lecture d'un document retraçant l'ensemble des subventions communales déjà versées les années précédentes, ainsi que de nouvelles demandes. Pour rappel, l'année dernière, l'ensemble des subventions versées représentaient la somme de 4 080,00€.

M. Janson C. s'interroge sur l'absence de subvention versée l'année dernière à Festiloges, la seule association du village. Mme Sommesous précise que l'association n'en avait pas besoin compte tenu de sa situation financière, mais qu'une réserve de 1 000 € avait été prévue en cas de nécessité.

M. le Maire ajoute qu'il est essentiel de la rétablir pour continuer à motiver les bénévoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les subventions suivantes pour un montant total de 3 594€ :

DENOMINATION	SUBVENTION 2025	SUBVENTION 2026
LUTTE CONTRE LE CANCER	1 200€	1 200€
ADMR	500€	500€
BASKET CLUB DE RECY	200€	200€
FESTILOGES	0€	500€
MOISSONS ROCK	400€	400€
JUDO CLUB DES PETITES LOGES	200€	0€
JSP DE SUIPPES	100€	0€
DIVERS (provision Festiloges)	1 000€	500€
ASSOCIATION DES SECRETAIRES DE MAIRIE DE LA MARNE	200€	0€
CCAS DE CHALONS	280€	294€
TOTAL	4 080€	3 594€

POUR : A L'UNANIMITÉ

CONTRE :

ABSTENTION :



Approbation des amortissements

Mme Lallemand explique au conseil municipal ce qu'est l'amortissement, en illustrant avec l'exemple de l'achat d'un camion. Cela permet d'investir dans l'acquisition de biens et de constituer une épargne dans la section d'investissement, pour anticiper leur remplacement dans quelques années.

Elle rappelle que le conseil municipal avait délibéré en ce sens il y a six ans, fixant notamment une **durée d'amortissement de 15 ans** pour les biens immobiliers et installations, et optant pour une comptabilisation en année pleine à compter de l'année suivant l'acquisition.

Elle présente ensuite le tableau des amortissements en cours pour l'exercice 2026, qui recense l'ensemble des subventions versées faisant l'objet d'un amortissement aux comptes 2804182, 28041512 et 28041412 :

Libellé	Début	Annuité
Extension réseau Rue des Vergers	2019	993,13 €
Participation voirie communautaire	2019	150,17 €
Cantine la Veuve	2020	6 040,07 €
Assainissement RICHARD	2021	122,75 €
Assainissement de la Mairie	2021	469,35 €
Assainissement JANSON	2021	101,79 €
Assainissement Rue des Vergers	2022	109,33 €
Branchement Rue des Vergers	2022	99,52 €
Total		8 086,11 €

L'annuité totale d'amortissement s'élève ainsi à **8 086,11 €** pour l'exercice 2026.

Application de la fongibilité des crédits

M. le Maire procède à la lecture de la délibération sur la fongibilité des crédits. La fongibilité consiste à déléguer au maire la possibilité d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (fonctionnement ou investissement), hors dépenses de personnel. La limite est fixée (max. 7,5% des dépenses réelles de la section).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve :

- L'application de la fongibilité des crédits.

POUR : A L'UNANIMITÉ

CONTRE :

ABSTENTION :



Vote du budget primitif 2026

Mme Lallemand présente le budget primitif détaillé par comptes à l'ensemble du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Arrête la section de fonctionnement voté en suréquilibre comme suit :
 - o 273 996.31€ en dépenses
 - o 350 123,49€ en recettes
- Arrête la section d'investissement voté en équilibre à 818 332.95€ en dépenses et 818 332.95€ en recettes.
- Le budget primitif global 2026 qui s'élève à 1 168 456,44€ de recettes et 1 092 329.26€ de dépenses.

POUR : A L'UNANIMITÉ

CONTRE :

ABSTENTION :

Questions diverses

Fleurissement

M. Landanski précise que les fleurs seront livrées le mardi 19 mai après-midi et qu'il faut faire un nettoyage des jardinières. Mme Sommesous informe qu'il faudrait se réunir en commission afin de déterminer la date pour planter les fleurs. La réunion commission aura lieu lundi 27 avril à 17h30.

Marquage

M. le Maire nous informe que Mme Rolland passera mardi 28 avril 2026 afin d'évaluer les travaux restant à faire : marquages au sol pour la limitation de vitesse à 30km/h, les bandes STOP.

M. le Maire demande si quelqu'un serait disponible samedi 25 avril au matin pour faire le tour du village avec lui et faire un listing. Mme Lemonnier se propose.

École

Mme Lemonnier demande le détail par élève que la commune verse à la commune de La Veuve. M. le Maire avait précisé pendant le conseil que la commune des Grandes Loges verse 51 000€ à la commune de la Veuve pour le coût de fonctionnement de l'école. Il explique qu'il invitera M. Galichet maire de la Veuve pour expliquer les coûts de l'école.

M. le Maire demande à Mme Lemonnier si elle pourra être présente au prochain conseil d'école. Mme Sommesous communique la date qui sera le lundi 15 juin 2026 à 18h. Mmes Lemonnier et Sommesous seront présentes.

Fin de séance : 23h10.



Observations :

Signature du président de séance	Signature du secrétaire de séance

Affiché le 28/04/2026, à la suite de l'approbation du Conseil Municipal en date du 23/04/2026.

